

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire.

*Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJAT, Isabelle ROUX, Séverine MICHAÏLLE (pouvoir de Céline Berger), Karine MICHAUD, Valérie PONCET, Maurice BERRARD, Marcel LAMOTTE*

*Absents excusés : Céline BERGER (pouvoir à Séverine MICHAÏLLE), Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE).*

*Absents : Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Frédéric FLAUJAT*

*Secrétaire de séance : Marcel LAMOTTE*

**Délibération N°2025-52**

**Objet : renouvellement des chèques cadeaux aux personnes de 70 ans et plus résidant sur la commune.**

La volonté de la municipalité avec le CMAS est de témoigner un soutien économique aux aînés de la commune et souhaite à l'approche des fêtes de fin d'année continuer dans un contexte social difficile d'offrir ces chèques cadeaux pour des achats du quotidien, d'alimentation, de bien être ou de loisirs.

Ce chèque-cadeau, pourra être dépensé auprès des commerçants et artisans d'Artemare partenaires de l'opération,

Cela participe également au soutien du commerce local, en favorisant les achats proximité.

Les bons d'achats ont une valeur de 15 € unitaire à raison de 2 bons par personne, soit un total de 30 € valables jusqu'au 30 avril 2026.

*La collectivité règlera les commerçants sur présentation de factures accompagnées des bons d'achat et seront imputées au budget de la Commune.*

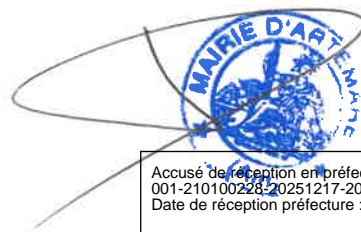
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

➤ **Valide** le renouvellement des chèques cadeaux aux personnes de 70 ans et plus résidant sur la Commune et à utiliser dans les commerces locaux.

**Pour copie conforme,  
Le Maire, Roland DESCHAMPS**

**Acte rendu exécutoire après sa transmission  
en Sous-Préfecture de Belley le 2025**

Le Maire, Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture  
001-210100228-20251217-2025-52-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Accusé de réception en préfecture  
001-210100228-20251217-2025-52-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025